

## Affectation 1 (b) — Cabinet de la ministre et bureau du sous-ministre

La responsabilité du Cabinet de la ministre et du bureau du sous-ministre est d'offrir un leadership, de l'orientation et des communications efficaces dans la mise en oeuvre des priorités et des objectifs généraux du Ministère. Il incombe primordialement à cette unité organisationnelle de conseiller la ministre sur les options stratégiques et les programmes à adopter pour respecter les politiques du gouvernement. Le personnel du Cabinet de la ministre et du bureau du sous-ministre s'assure aussi que les ressources du Ministère sont affectées conformément aux politiques et aux priorités du gouvernement. De plus, l'optimisation des ressources et l'efficacité dans la prestation des programmes demeurent des priorités pour le Cabinet de la ministre et le bureau du sous-ministre.

### 1 (b) Cabinet de la ministre et bureau du sous-ministre

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$)		Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)	Note expl.
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	527,1	9,00	527,7	(0,6)	
(2) Autres dépenses					
Subventions/paiements de transfert	12,9		12,9	--	
Autre	79,5		53,1	26,4	
Total des autres dépenses	92,4		66,0	26,4	
(3) Études des politiques	65,3		71,2	(5,9)	
<b>Total des dépenses</b>	<b>684,8</b>	<b>9,00</b>	<b>664,9</b>	<b>19,9</b>	